CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 JUIN 2018

<u>Présents</u>: MM. BENOIT BERMOND LECOMTE LOPEZ LORET RAVEL

Mmes BORNAND BORNE GIVERNET JACQUEMAIN TROCME

Excusés: Mr ROUGEOT (procuration à Mr BENOIT)

Mr DEMOUGEOT (procuration à Mr LECOMTE)

Absents: Mr BERNARD

Mme LELIEVRE

<u>Secrétaire</u> : Mme BORNAND

1. SECRETAIRE DE SÉANCE

Mme BORNAND est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

2. AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE

Mr rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec le Cabinet ARCHI.TECH par délibération en date du 16 Septembre 2016.

Un avenant n° 1 concernant les statuts du Cabinet ARCHI.TECH a été signé le 29/01/2018.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet définitif dont l'estimation détaillée par phases s'élève à 920.522,66 € H.T. en marché par lots séparés. Le Conseil Municipal décide la réception de l'avant-projet définitif.

Conformément au marché de maîtrise d'œuvre, la validation du montant des travaux définitif fixe le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avant-projet définitif à l'unanimité.

Mr le Maire présente l'avenant n° 2 établi par le Cabinet ARCHI.TECH concernant la réalisation de prestations complémentaires en phase diagnostic :

- Réalisation d'un relevé détaillé des existants pour la réalisation de plans architecturaux précis
- Réalisation d'une étude thermique complémentaire comparative

Montant initial du marché

: 87.450 € H.T

Avenant

: 7.000 E H.T

Nouveau montant du marché

: 94.450 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

Mr BENOIT précise que le permis de construire a été déposé et que des études supplémentaires à celles effectuées par la SEDD sont nécessaires.

Les enseignants souhaiteraient que le préau extérieur couvre toute la largeur du bâtiment et qu'il y ait davantage de toilettes à l'étage.

B32G est chargé d'effectuer une étude de sol approfondie compte tenu que la réhabilitation concerne un ERP.

3. PRET BANCAIRE

Suite au vote du budget principal 2018, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de conclure un prêt de 400.000 €.

La Banque Populaire propose un prêt à taux fixe de 1,45 % sur 20 ans par échéance annuelle à capital constant avec deux échéances avancées ;

Sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la mise en place de ce prêt et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

Cette délibération annule et remplace celle prise lors de la séance du 4 Mai 2018.

4. TABLEAU DES EMPLOIS

Mr le Maire informe l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal 2ème classe en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

Mr le Maire propose à l'Assemblée :

La suppression d'un emploi d'Adjoint Technique permanent à 28.50/35^{ème}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er Juillet 2018 :

Grade: Adjoint Technique

ancien effectif: 6nouvel effectif: 5

 La création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe permanent à 28.50/35^{ème}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er Juillet 2018 :

Grade: Adjoint Technique Principal 2ème classe

- Ancien effectif: 2

Nouvel effectif: 3

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget.

5. **QUESTIONS DIVERSES**

• Réunion avec la Commune de Montferrand le Château pour l'organisation du feu d'artifice du 13 Juillet en intercommunalité :

- Pot de convivialité à l'école de Montferrand le Château puis descente aux lampions
- 23 H : feu d'artifice et bal
 - Mardis des Rives

La manifestation musicale aura lieu le 21 Août à Montferrand le Château.

Pré-conseil et Conseil Municipal
 Le pré-conseil aura lieu le 19 Juin et le Conseil Municipal le 28 Juin 2018.

Séance levée à 21 H.

La secrétaire,

P.BORNAND

Le Maire,

F. LOPEZ